

Bibliothèque Parlement

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. E.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 14 Janvier 1892

No. 43

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LENIEN LUSSEUR & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & GODBOUT

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisins de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLIE EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

- Au Nos. 29 et 43 -

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

- MARCHAND DE -

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poêles de Cuisine,
Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1er Oct. '91 - 1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUK TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRERES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles et Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROYEREAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

-Tels que :-

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5 - Rue Laframboise - No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{cs}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

LA C. M. B. A.

La séparation

Je ne désire pas revenir sur cette question, si ce n'est pour tenir les lecteurs de l'*Echo* renseignés sur les événements et au courant de tout ce qui se fait concernant la séparation. Beaucoup ne lisent pas les organes officiels de langue anglaise : pourquoi je pense intéresser nos frères Canadiens-Français en mettant sous leurs yeux un article du "*C. M. B. A. Journal*" de Montréal,—article qui a paru dans son dernier numéro.

Quoique n'endossant pas et ne pouvant pas endosser toutes les vues émises par l'éditorial du *Journal* dans le dit article, je suis heureux de le citer à l'appui de l'assertion que je faisais, dans mon dernier article, sur la séparation : "*Pour celui qui, froidement, impartialement, veut examiner la question, il devient impossible de désirer voir se briser les liens qui unissent ensemble tous les membres de la C. M. B. A.*"

Le témoignage du *C. M. B. A. Journal* n'est pas suspect ; tous savent fort bien l'attitude prise par ce journal sur la question de séparation, dès son origine, et son rédacteur est assez connu pour un homme énergique et sérieux, possédant des connaissances très grandes des associations et très bien renseigné sur la C. M. B. A. pour être persuadé que son dernier article est l'expression d'une conviction sérieuse.

A première vue, la séparation pouvait paraître avantageuse et tous, ou presque tous, ont d'abord cru devoir la favoriser. Mais une étude sérieuse de la question a toujours convaincu ceux qui s'y livraient, de son inopportunité. Peu importe le point de vue où l'on se place, le résultat est invariablement le même. Et, je le répète l'article suivant en est la preuve.

JURIDICTION BÉNÉFICIAIRE SÉPARÉE

"Notre correspondant S. O. fait la remarque que nous devrions discuter cette question éditorialement. Il y a déjà quelque temps nous avons émis notre opinion sur certaines questions. Probablement notre ami n'a pas vu les articles auxquels nous faisons allusion, car son nom est depuis peu sur nos listes d'abonnés. Nous avons cessé de discuter la question de la séparation bénéficiaire lorsque les articles écrits, soi-disant pour ou contre, sont devenus au lieu d'une discussion de la question en jeu, un récit de questions personnelles, vraies ou fausses publiés dans des journaux officiels de la C. M. B. A.

autre que le *C. M. B. A. Journal*. Durant ce temps, nous avons étudié la question à tous ses points de vue, sans nous laisser influencer par aucune de ces remarques sans charité écrites durant la chaleur de la discussion et nous allons maintenant faire connaître à nos lecteurs le résultat de notre travail.

Comme nous l'avons dit plus d'une fois, le Canada est certainement plus salubre. La radiation de la clause concernant la Séparation Bénéficiaire a été bien peu sage. Il n'est guère probable que les succursales du Canada aient à souffrir d'une épidémie grâce au vaste territoire sur lequel elles se dispersent.

Avec tout cela à l'appui de la demande d'une séparation bénéficiaire par le Conseil du Canada, demande que nous avons appuyée ardemment et sincèrement depuis que nous sommes devenu membre de la C. M. B. A., nous en sommes venu à la conclusion que si le Canada obtenait la séparation bénéficiaire, la Pensylvanie et le Michigan voudraient aussitôt l'avoir, et le taux de mortalité dans le Conseil de New-York augmentant continuellement sans une augmentation proportionnée de membres, les versements augmenteraient à un tel point dans cet Etat que le nombre des membres diminuerait et que ce Conseil devrait se dissoudre.

Cela n'arriverait peut-être pas avant vingt ans mais, avec le système de Séparation bénéficiaire cela viendrait, et chacun des autres Grands Conseils se ressentirait directement de la perte de confiance causée par la dissolution d'un Conseil.

En consultant le "*Pocket chart of co-operation Life, Accident and Fraternal Association*" nous voyons que, durant les cinq années finissant le 31 Décembre 1890, la moyenne générale des mortalités dans l'"*Ancient Order of United Workmen*" a été de 9.30 par mille membres et, durant la même période, la moyenne des mortalités pour la Grande Loge d'Ontario seulement a été de 6.65 par mille. Dans cette loge le nombre des membres a augmenté de 11,009 à 22,679.

En 1886, la Grande Loge d'Ohio comptait 4,296 membres et une moyenne de mortalités de 16.30 par mille, et en 1890, le nombre des membres était réduit à 3,560 et la moyenne des mortalités augmentée jusqu'à 20.34 par mille. Ceci fait voir le résultat inévitable des juridictions bénéficiaires séparées—une division augmente tandis que l'autre diminue et finit par être forcée de se dissoudre.

Nous voyons que l'Ohio paie plus que deux

fols la moyenne et Ontario environ les trois quarts. Maintenant voyons un peu. — Est-ce que la disparition de la loge de l'Ohio et la rapidité avec laquelle cette loge glisse sur la pente de l'insolvabilité n'aura pas avant longtemps d'effet sur la Grande Loge d'Ontario, il est à peine permis d'en douter.

La loi de secours de l'"A. O. U. W." ne donne pas entière satisfaction, excepté naturellement dans des juridictions comme celle d'Ohio. La Séparation Bénéficiaire n'est donc pas le remède à apporter aux griefs du Grand Conseil du Canada. Il y a bien encore un dernier moyen d'atteindre la Séparation Bénéficiaire, c'est la Séparation Totale ; mais pour y arriver il faudrait le désir unanime, non seulement des Branches du Canada, mais encore des membres de ces Branches, et personne ne sera assez peu sensé pour soutenir qu'une telle unanimité soit probable."

Je remettrai à plus tard certains commentaires que cet article suggère. Pour aujourd'hui nous sommes à la saison des souhaits et, comme c'est la première fois cette année que j'apparais devant vous lecteurs, vous accepterez donc les humbles mais sincères vœux de prospérité, de joie et de bonheur de

JUSTIN

RÉPONSE

à la Défense parue dans "L'ECHO", de l'Ordre des Forestiers Indépendants

AVANT d'entrer en matière, je ferai remarquer à MM. Morin et Gosselin que la cour oisive veut, chez nous qu'on ne se mette jamais deux contre un. Peut-être, si j'étais Forestier Indépendant, aurais-je appris que le nombre ne nuit pas à une mauvaise cause ? Mais sachez-le, messieurs, un homme convaincu de la justice de ses assertions ne craint pas le nombre de ses adversaires.

Vous voulez, dites-vous dans votre correspondance, rétablir la vérité que j'ai faussée "par ignorance ou mauvaise foi" ; puis, vous ravisant, vous ajoutez : "plutôt parce que j'ai été mal renseigné par le *Monatery Times* qui est hostile à l'Ordre des Forestiers Indépendants, vu que cette importante Revue n'a pas eu, de vous, une annonce de \$150.00. Je remarque cependant que le *Monatery Times* n'a pas été le seul à mettre le public en garde contre vos intéressés et trop zélés propagateurs. Le

Canadian Journal of Commerce du 13 novembre dernier disait aussi que "l'Ordre des Forestiers Indépendants pouvait être sûr mais qu'il ne pouvait pas le recommander comme "une bonne Assurance à bon marché", parce qu'il est de beaucoup plus pauvre qu'aucune autre compagnie d'Assurance proprement dite et, partant, offre beaucoup moins de garantie pour l'avenir. L'Ordre des Forestiers en Angleterre qui a déjà eu un capital de \$22,500.00 avait été réduit à se demander s'il possédait encore quelque chose. Le *Journal* n'approuve pas votre administration. A cette autre importante Revue commerciale votre bureau de direction *Suprême* répond, dans son rapport mensuel du mois de novembre, "qu'elle est hostile à l'Ordre parce qu'elle n'a pas eu", elle aussi, "une annonce de \$150.00."

Messieurs les Directeurs de *L'ECHO*, attendez-vous, parce que vous m'avez si généreusement donné accès à votre journal, à être accusés, à votre tour, d'aspirer à ce fameux \$150.00!...

Les nombreux journaux du pays, qui ont cru devoir mettre leurs lecteurs en garde contre ces sociétés trop entreprenantes, trop pleines de promesses fabuleuses pour être prises au sérieux, ont bien fait de généraliser leur dénonciation, car les \$150.00 sont toujours là inexorables et accablants.

Après tout, si je suis un homme mal renseigné, avouez, messieurs les Correspondants, que je ne suis pas unique dans mon péché ; puisque je partage les opinions de grandes Revues du haut commerce et de la finance en ce pays. Continuons cependant de disséquer votre aimable lettre pour trouver la lumière promise à mes ténèbres.

J'ai dit, Messieurs les Correspondants, que les membres des Cours de votre Ordre, ouvertes depuis cinq à huit ans, avaient eu à payer \$25.00 dans les deux dernières années comme répartition pour décès ; et que les membres des Cours de votre Ordre ouvertes depuis deux ans avaient eu à payer \$10.07 comme répartition également pour décès. Vous payez une prime mensuelle fixée d'avance, je le sais. Les chiffres que j'ai donné vous ne lez niez point, en ce sens que c'est bien le montant que vos primes devaient fournir. Or, vous ne nierez pas non plus que la moyenne de vos primes (voir votre Règlement art. 237 et suivants) est de 81½ centins par membre, insensiblement augmenté par les primes plus élevées des risques *hazardeux*, soit \$19.52 de recette totale par membre en deux ans. Si vos Cours établis depuis cinq

à huit ans seulement ont eu à payer un montant égal à \$25,00 par membre dans les deux dernières années pour décès seulement, je constate un déficit de \$2,48 par tête que vous couvrez par le bénéfice réalisé dans les nouvelles Cours. De grâce, répondez donc à cette question : Combien dans 20 ans aurez-vous à payer dans vos Cours ouvertes depuis 25, 20, 15 et 10 ans respectivement, et dites-nous donc de combien vous serez obligé d'augmenter vos primes. Nous savons déjà ce que vous avez à payer dans les Cours établies depuis une moyenne de cinq années. Cette réponse d'ailleurs vous est très-facile. Si vous connaissez votre Règlement, examinez son tableau de la moyenne des vies et veuillez répondre. Ah ! qu'il me tarde de contempler cette lumière si emphatiquement promise !

Mais continué peut-être pourra-t-on saisir quelques rayons à avant-coureurs.

L'Ordre des Forestiers Indépendants, dites-vous, vaut \$12,28 par membre ; et, vous extasiant devant cette fortune colossale, vous déclarez les Artisans Canadiens-Français plus pauvres que vous.—Bien que les Artisans soient loin d'être des modèles d'économie et qu'ils aient une malheureuse tendance à la centralisation des pouvoirs législatifs ; cependant tels qu'ils sont, ils sont bien supérieurs aux Forestiers Indépendants. Ils ont une croyance qu'ils affirment, une langue qui est la nôtre : leurs fonds restent dans la Province ; ils paient leurs malades, non pas comme vous durant douze semaines seulement, mais aussi longtemps qu'ils sont incapables de vaquer à leurs occupations ; ils n'ont pas un seul sou à prendre sur leurs réserves pour payer les ayants-droit d'un membre décédé mais leurs polices se paient par une répartition tandis que, dans votre Ordre, l'assurance n'est garantie que par une somme n'atteignant pas \$10,00 pour chaque \$1,000,00 : car plusieurs de vos membres possèdent deux et même trois polices. Osez-vous prétendre qu'une aussi faible somme, dix pastres, soit une garantie pour mille piastres.—Allons, pas de lumière encore de ce côté là.

Mais "le capital sera probablement de \$400,000 au mois prochain." Vous supposez, il me doit être permis de vous suivre dans vos suppositions. Si une épidémie sévissait dans cette partie-ci du continent et vous enlevait cette année trois ou quatre cents membres de plus qu'à l'ordinaire ; personne ne nierait la possibilité de ce fait, vu vos 31,000 membres ; où serait alors votre capital ? Vous avouez que vo-

tre Ordre a déjà été réduit non seulement à n'en pas avoir, mais même à se trouver en déficit de \$4,000. Eh bien... ? Eh bien ! vous en seriez encore là et pour toujours !

Vous prétendez que les 4,746 membres suspendus, rayés ou qui ont donné leur démission, sont des brebis errantes qui, pour la plupart, retournent au bercail le mois suivant. J'accepte votre explication sans réserve ; mais gare à vous. Soyez de bonne foi, n'ayez pas deux poids et deux mesures, et dites-moi pourquoi vous ne les comptez pas lorsque vous établissez la valeur de votre Société ? Ils sont membres ou ils ne le sont plus. S'ils sont membres, la valeur *per capita* de votre Ordre, malgré votre assertion, ne monte pas même à \$12,28, montant déjà ridicule pour une assurance à prime fixe.

Enfin, voici l'intéressante question des salaires. Le *Chef Suprême*, dans sa suprême bonté, se laisse accorder \$6,000,00 par an, plus ses frais de voyages et autres dépenses occasionnelles dues à la dignité de sa charge. Le *Secrétaire Suprême*, s'il vous plaît, se contente de \$3,000 par an. Le *Trésorier* encore *Suprême* ne reçoit que \$1,800 par an. Le *Médecin*, toujours *Suprême*, a permis qu'on ne lui donne qu'un salaire éventuel d'à peu près \$3,000 par an. Et combien d'autres petits *Suprêmes*..... ! Je vous en donnerai une énumération passablement complète avant longtemps. Ah ! je comprends maintenant toute la portée du premier article de vos Règlements, que je connais autant qu'un homme mal renseigné peut les connaître. Cet article se lit comme suit : "L'Ordre des Forestiers Indépendants est régi et contrôlé par un Conseil Suprême." Et vous l'êtes aussi : grand bien vous fasse !

Les dépenses dans les Cours subordonnés sont très restreintes ; vous auriez dû nous dire cela, c'était ce que vous pouviez nous dire de plus fort, pratiquement parlant ; l'économie qui règne dans celles-ci peut compenser un peu, au moins pour un temps, le gaspillage qui se fait dans les hautes sphères de votre Ordre, y compris les Hautes Cours que je passerai sous silence pour aujourd'hui. Croyez-m'en : laissez-vous tondre longtemps ; si non, gare à la débacle avant terme.

Vous vous permettez de plaisanter, messieurs les Correspondants, pour ne pas vous parler des commissions payées aux propagateurs ; celle, — par exemple, de \$3,00 par chaque nouveau membre — que vous accordez pour stimuler le zèle de certains embaucheurs,

Méditez un peu ce que dit des *Ordres*, monsieur W, Fitzgerald, Surintendant Général des assurances : " Dans leur ardeur à se dépasser les uns les autres en affaires, ils font les promesses les plus extravagantes ; des offres de qualité de membres et de donations en argent sont faites à ceux qui aideront à organiser des loges ou des cours.

" Quelque vides que soient les promesses et quelque certaine qu'elle soit de l'impossibilité absolue de remplir ses engagements, l'association trouve suffisamment de patronage dans un public qui ne soupçonne rien, pour rendre ses opérations profitables et payer des appointements satisfaisants à ses zélés."

Vous taisez également les frais de voyages de messieurs les Représentants et leurs salaires de \$3.00 par jour pendant tout le temps de leur mission, et des multiples rémunérations accordées aux autres Officiers qui ne sont pas toujours *Suprêmes*.

Vous auriez pu nous dire que votre Ordre a grand soin de n'avoir aucune préférence en Religion, de n'être pas Français dans la plus forte acception du mot, de placer ses fonds et dépenser ses revenus partout ailleurs, mais le moins possible dans la Province de Québec. Vous auriez pu nous prouver aussi que nous, Canadiens Français, sommes si riches de l'héritage que nous ont légué nos pères en 1760, que nous pouvons favoriser indistinctement toutes les bonnes œuvres, voir même celles qui ne sont que tolérées ? Vous auriez pu nous expliquer pourquoi vos polices doivent porter à leur face même, que les finances de votre Ordre ne sont pas soumises à l'inspection gouvernementale de rigueur pour les Compagnies d'assurance. Vous auriez pu nous dire encore que votre Ordre est hermaphrodite, société de Secours Mutuel et Assurance à primes fixes en même temps.

Combien enfin d'autres choses curieuses que vous avez cru devoir passer sous silence : notamment votre fameux *secret*, qui me remet en mémoire cette parole d'un penseur à propos des Francs-Maçons : " C'est secret ; c'est mystérieux ; ça doit être très-important : Tous les naïfs y courent : "—Pour vous, messieurs les Correspondants, je sais que cet appât, tenu à la crédulité d'un certain nombre par les fondateurs de votre Ordre, n'a pas contribué à votre affiliation ; mais c'est plutôt la belle et généreuse idée du *Secours Mutuel* qui vous a séduits. Que n'êtes vous tombés à meilleure enseigne !

Mais, pour couper court à toutes objections,

vous vous écririez : " Les cotisations versées pour une fin ne peuvent être affectées à d'autres objets que ceux pour lesquels elles sont versées." Puis vous avez pensé que je pourrais bien aller vous chercher dans ce dernier retranchement. Vous avouez alors piteusement que le Conseil à jamais *Suprême* a le droit de prendre 5 par cent sur toutes cotisations versées, de quelque nature qu'elles soient, pour payer les frais d'administration. Cette réponse me fait penser à celle que fit ce maire d'une commune, pressé par le Conseil d'Hygiène de déclarer s'il s'était conformé aux instructions qui lui avaient été données pour prévenir une épidémie de plus en plus envahissante dans le pays : " Oui, messieurs ", répondit-il, " j'ai fait creuser un grand nombre de fosses pour recevoir ceux que le terrible fléau frappera. "—Ce cinq par cent étant retiré diminuera cette année de \$30,000 les faibles garanties offertes par votre Ordre.

Avouez que voilà un *Suprême* Conseil qui n'est pas franchement désintéressé. Ses revenus cette année, en m'appuyant toujours sur vos chiffres, seront :

5 p. c. sur les primes.....	\$30,000.00
Capitation 50 centins par membre....	15,000.00
Octrois de Chartres, bénéfiques sur accessoires, Honoraires d'inscription, enrolements, certificats, le 5 p. c. sur les cotisations à la caisse des malades, etc	40,000.00

\$85,000.00

ou à peu près à la disposition de Messieurs les *Suprêmes*. Combien sur ce revenu sera-t-il versé au fond commun ?

" Si ces revenus, " ajoutez-vous, " n'étaient pas suffisants, il faudrait serrer la ceinture, car " la Constitution ne permet pas d'en prendre " plus. " Oh ! mes côtes ! mes côtes ! serrer la ceinture ne suffit pas ; *corsez* la de suite et solidement encore.

La Constitution ne le permet pas. Mais qui l'a faite, chez vous, cette Constitution ? Le Conseil... et les Représentants, direz-vous. Je prétends, en m'appuyant sur le passé, que votre Conseil *Suprême* pourra toujours, avec le temps, faire les modifications qu'il voudra. Mais il n'en serait pas ainsi si les deux tiers des membres votant dans tout l'Ordre, chacun à la Cour dont il relève, avaient seuls le droit d'amender la Constitution.

Maintenant, Monsieur, les Correspondants, votre humble serviteur se voit dans l'obligation de vous avouer qu'il voit les choses tout aussi

en noir que jamais au sujet de la prospérité et de la stabilité de votre Ordre. Vous aviez oublié, je crois, d'allumer vos bougies. Veuillez revenir et m'éclairer cette fois. Vous me devez ce service, si vous me croyez encore dans l'erreur. Mais, messieurs, ne soyez point des zélés ; vous devrez me donner des arguments dictés par une froide raison. Si au contraire vous croyez que j'ai été juste dans ce trop court réquisitoire contre votre Ordre ; étudiez, disséquez et raisonnez votre Règlement, que vous ne connaissez encore que superficiellement. L'instruction que vous possédez jointe à l'expérience que vous pouvez avoir des affaires vous faciliteront la tâche et ensuite vous n'oserez peut-être plus conseiller à vos co-religionnaires, à vos compatriotes et à nos pauvres ouvriers d'entrer, sous un tarif occasionnel, se faire régir par un Conseil incolore, fut-il Suprême.

—

De l'admission des femmes et des enfants dans les Sociétés de Secours

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt une correspondance publiée dans votre numéro du 10 Décembre, sous le titre ci-haut mentionné. Votre correspondant mérite certainement une bonne note pour son idée philanthropique, mais il me semble que ce nouveau genre d'admission ne serait pas bien avantageux pour les Sociétés de Secours, et que même le projet n'est pas réalisable, pour plusieurs raisons, parmi lesquelles je citerai les suivantes.

1° La grande majorité des membres des Sociétés de Secours est composée d'ouvriers, dont le salaire n'est pas très élevé et qui sont obligés de faire des sacrifices pour épargner l'argent nécessaire au paiement de leurs contributions. Souvent, ils n'y réussissent pas et je n'en veux pas de meilleure preuve que la longue liste des arriérés lue à chaque assemblée mensuelle tenue par les Sociétés. Or, si l'ouvrier a déjà de la difficulté à économiser le montant de sa contribution, sera-t-il en état de payer celle de sa femme ou de ses enfants ? Certainement non. Dans ce cas-là, les sacrifices que l'ouvrier aurait pu faire pour se tenir en règle, sans y réussir, seraient perdus, puisque sa femme et ses enfants ne pourraient jouir des bénéfices.

2° Dans l'ordre naturel des choses, la femme (la femme mariée surtout) est plus souvent malade que l'homme ; en conséquence, la con-

tribution exigée de la femme devrait être aussi élevée, sinon plus élevée que celle payée par l'homme, puisque la femme est susceptible de recevoir plus souvent les bénéfices hebdomadaires payés par la Société. Ceci serait un des plus grands inconvénients à l'adoption du nouveau système d'admission. Le point faible pour toutes les Sociétés de Secours Mutuel est le paiement des bénéfices hebdomadaires ; ce sera l'écueil contre lequel viendront se heurter les Sociétés, écueil, qui probablement, amènera la destruction de toutes celles qui paient à leurs malades, des bénéfices de semaine pendant tout le temps de la maladie, quand même cette maladie durerait des années et des années. Et plus les Sociétés auront de risque, et moins longtemps elles subsisteront.

3° La femme faisant partie d'une association et payant sa contribution, devra être traitée sur un même pied d'égalité que l'homme. Elle aura le droit d'exiger d'être nommée dans le bureau de direction. Agir autrement serait commettre une injustice. Qui sait, si à un moment donné, les femmes s'unissant entre elles et faisant un peu de cabale parmi leurs galants associés, ne parviendraient pas à faire élire une présidente. Croit-on qu'il serait bien convenable de voir des assemblées mixtes, pour discuter les affaires d'une Société ? Croit-on surtout que les Autorités Religieuses permettraient un tel état de choses ? Il y aurait, outre l'inconvénient que je viens de citer, un conflit d'idées dans la gestion des affaires ; certaines parties des règlements, qui conviennent à l'homme, ne conviendraient pas à la femme, et on se trouverait souvent dans un imbroglio impossible.

4° Les règlements des Sociétés de Secours, exigent qu'un membre malade soit visité par un de ses confrères, qui fait rapport au bureau de direction ou à l'assemblée, suivant le cas. En conséquence, les femmes devront aussi être visitées. On ne pourra pas, convenablement leur nommer un visiteur, et il faudra choisir des visiteuses. Eh bien, je me demande si la mère de famille aura le temps de parcourir une partie de la ville pour visiter les malades, quand elle est seule pour s'occuper des soins de son ménage, et de ses enfants, tâche déjà assez difficile.

Je crois en avoir dit suffisamment pour prouver que le projet énoncé par votre correspondant est peu réalisable. J'espère que d'autres membres de Sociétés de Secours nous feront connaître leur opinion sur le sujet, et nous don-

neront des arguments nouveaux et intéressants.
 Vous remerciant de votre complaisance,
 Je vous prie de me croire
 Votre dévoué

JOS. CONTANT.

Montréal, 30 Déc. 1891.

Sociétés de Secours Mutuel

La belle institution des Sociétés de Secours Mutuel est sortie d'une pensée vraiment fraternelle, d'un caractère incontestable de haute moralité unissant en faisceaux les cœurs loyaux et désintéressés de tous les travailleurs.

D'abord les ouvriers vivant du travail de leurs bras : Ensuite ceux qui, accomplissant des devoirs différents, occupent diverses positions sociales.

Les premiers se livrent à un travail qu'ils ne pourraient interrompre sans un préjudice grave pour leurs propres intérêts ;

Les autres veillent activement à la bonne administration de la caisse, aux détails de la comptabilité, à visiter les malades. Ils sont heureux, très heureux de se rendre ainsi utiles à leurs semblables moins favorisés de la fortune. Y a-t-il quelque chose de plus désintéressé, de plus conforme aux sentiments qui doivent animer d'excellents citoyens ?

Sans les Sociétés de Secours mutuel, que de plaies resteraient inconnues, parce qu'elles ne se font pas connaître ! que de veuves seraient sans secours ! que d'orphelins sans appui !

Ceux qui ont la noble mission de consoler le mourant, de donner à l'enfance sans parents un asile, un soutien et du pain, sans avoir par leurs moyens nécessaires, mais qui y pourvoient par la mutualité ; ne sont-ils pas cent fois plus satisfaits d'eux-mêmes que ceux qui, gâtés par la fortune, vivent à charge et meurent las d'une existence durant laquelle ils n'ont point connu le bonheur qu'on éprouve à sécher les larmes d'une honorable famille d'ouvriers, plongée momentanément dans la misère par suite de la maladie de son chef.

Secourir dans sa gêne un citoyen malade, c'est souvent cicatriser, dès le début du mal, la misère et par suite le malheur de toute une vie, de la vie même d'une famille entière. Associer le superflu de la richesse et l'épargne du gain journalier pour fonder ce secours, c'est faire plus encore.

On n'y voit pas une catégorie d'hommes qui

donnent et une catégorie d'hommes qui reçoivent ; on y voit des citoyens qui, tous les mois, apportent à la caisse commune quelque partie de leurs revenus pour se créer une réserve pour les jours mauvais et pour les vieux jours.

En résumé, le riche qui verse sa contribution dans la caisse des Sociétés de Secours Mutuel ne fait pas une aumône, il accomplit une douce tâche, celle de la bienfaisance.

Le membre participant, lui, reçoit avec joie parce qu'il a donné une petite partie de ses économies ; il accepte sans rougir, car les secours qui lui sont remis lui appartiennent de droit.

L'un et l'autre ont leur mérite, l'un et l'autre ont leur grandeur : c'est Dieu qui donne par la voie du riche, c'est Jésus-Christ qui reçoit par la main du pauvre.

Non, la charité telle qu'elle est exercée dans les Sociétés de Secours Mutuel, n'est pas l'humiliation du pauvre et l'orgueil du riche.

C'est la conséquence directe de la véritable association enseignant la prévoyance, accoutumant au sacrifice, tandis que l'ouvrier, dont la vie s'est écoulée dans la dissipation et le désordre, se voit contraint, les infirmités venant avec l'âge, de recourir à l'aumône de la charité publique.

L'ouvrier économe qui, chaque semaine, chaque mois, chaque année, comme la fourmi, a ajouté sa contribution à l'épargne commune peut, sans crainte, envisager l'avenir ; et si, plus heureux que ses co-associés, il échappe à la maladie, il a la satisfaction de penser que (noble et douce compensation des avances qu'il a faites) de la plus humble fortune, l'homme laborieux et rangé peut encore tirer de quoi soulager son semblable.

Nous répéterons encore que l'œuvre des Sociétés de Secours Mutuel est une admirable institution qui, par la seule puissance de la religion et des bons sentiments du cœur humain, résout simplement, honnêtement le problème du travail, objet de tant de systèmes impossibles, de tant de rêves insensés ou coupables.

En réunissant des forces que l'isolement condamnerait au néant, non seulement l'association assure à l'ouvrier une ressource sans cesse renouvelée, contre les maux inhérents à sa condition mais, ce qui vaut mieux encore, elle crée un précieux élément de moralisation.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Comité de Régie

DIMANCHE, 10 JANVIER.

Présidence de B. O. Béland, écr., président.

Présents : J. A. Casavant, Jos. Leduc, Ls. Cordeau, Jos. Marsan. Ol. Piché, F. Lajoie, D. Lapière.

Après lecture, Jos. Leduc propose que les trois derniers rapports soient approuvés, secondé par M. O. Piché et agréé.

Application pour bénéfices 21 déc., Trefflé Pincine.

Jos. Jodoin, tanneur, 37 ans..Ste-Madeleine

F. X. Hébert, commerçant, 39 ans.. "

Victor Fontaine, forgeron, 35 ans.. "

Ls. Tétréault, cultivateur, 38 ans.. "

Philius Benoit, " 21 ans.. "

Mag. Fontaine, " 21 ans.. "

François Fafard, boucher, 34 ans.. "

Ed. Rousseau, cultivateur, 34 ans.. "

Jos. Dubuque, fêrbiantier, 30 ans.. "

Isaac Couture, cultivateur, 38 ans.. "

Jos. Gaudette, fromager, 30 ans..St-Denis

Frs Archambault, forger, 29 ans.. "

Eug. Durocher, boulanger, 32 ans.. "

Ol. Larivée, journalier, 39 ans..St-Charles

RAPPORT DU TRÉSORIER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 1891

Opérations à St-Hyacinthe

Déc. 1—En caisse.....\$1,537.37
Œuvre et Fabrique Notre-Dame. 5,000.00

Ensemble.....\$6,537.37
Janvier 1. 92—Recette de décembre..\$ 567.68

Ensemble.....\$7,105.05
Dépense du mois..... 273.24

\$6,831.81
Surplus.....\$ 294.44

Les ennemis de l'Eglise

Le Pape dans une allocution au Consistoire a déclaré que les ennemis de l'Eglise se tiennent retranchés de chaque côté. Non contents de manifester leur haine par des paroles, ils ont eu recours à des actes de violence contre des étrangers pacifiques venus à Rome, aimés d'une piété filiale et dégagés de tout projet politique. Ces ennemis qui n'ont pas hésité à recourir à l'émeute, aux insultes et aux menaces, cherchent aujourd'hui à donner le coup de mort à la Papauté. D'autres ennemis secrets se montrent, plus modérés mais en réalité n'ont en vue que le même objet. La

liberté du Pontife de communiquer avec le monde extérieur n'est, de plus, qu'un mythe ; la situation devient chaque jour de plus en plus difficile. En se ruant avec autant de rage sur la papauté, les ennemis de l'Eglise espèrent proscrire le nom chrétien. Le Pape espère que les chefs de gouvernements prendront en sérieuse considération la position de l'Eglise. Ils comprendront alors qu'il est de leur intérêt de maintenir l'autorité de l'Eglise comme la plus grande puissance morale qu'il y ait au monde. Il appartient aux catholiques agissant avec le Saint Siège de former une ligue perpétuelle contre les outrages des impies.

SI TOUS LES CATHOLIQUES COMPRENAIENT

Une troupe d'artistes français s'arrêtait l'autre jour à Bois-le-Duc, ville catholique, et y annonçait une représentation de la " Dame aux Camélias," un des drames les plus pernicieux d'Alexandre Dumas, aîné. Or, dès que la nouvelle se fut répandue, dans toutes les églises de la ville, les pretros montèrent en chaire pour supplier les fidèles de ne pas se rendre au théâtre le jour où l'on y donnait cette pièce immorale.

Si la chose se passait au catholique Canada, quelles protestations contre l'ingérence du clergé ; on réclamerait hautement au nom de l'art, du talent... que sais-je ?

Il n'en fut pas ainsi à Bois-le-Duc ; les habitants obéirent tout simplement comme de bons chrétiens le doivent faire, aux avis de leur clergé : la " Dame aux Camélias " fut jouée devant une salle presque vide.

Détail le plus incroyable de tous, un hôtelier alla jusqu'à refuser, pour une nuit, le logis aux artistes ambulants.

A la porte du Ciel

Deux hommes, l'un seigneur, l'autre paysan, arrivèrent ensemble à la port du paradis.

Ils avaient vécu saintement. Le seigneur s'était fait un devoir de soulager les pauvres de la contrée, ne se considérant que comme le dispensateur des biens que la divine Providence lui avait confiés ; le paysan avait toujours supporté, avec une résignation toute chrétienne, les peines de la vie .. Impatients d'entrer au ciel, ils frappèrent tous les deux à la fois et assez fort, à la porte.

Saint Pierre se hâta de prendre les clés et d'ouvrir.

Sans doute, il n'aperçut pas le bon paysan, car il le laissa dehors et referma la porte.

Le brave homme allait frapper de plus belle, lorsque des chants harmonieux captivèrent son attention ; les anges et les saints célébraient l'entrée du riche Seigneur dans le royaume des Bienheureux.

Enfin, les chants cessèrent, et le paysan frappa de

nouveau. Saint-Pierre vint lui ouvrir, et le fit entrer à son tour.

Les anges allèrent à sa rencontre, et le conduisirent avec affabilité au pied du trône de l'Éternel, mais aucun d'eux n'entonna l'hymne d'allégresse.

Le bon paysan, tout étonné de ce silence, dit à saint Pierre :

— Pourquoi ne chante-t-on pas pour moi comme on l'a fait pour ce riche Seigneur ? Y aurait-il encore ici des distinctions, des partialités, comme on en voit tant sur la terre ?

— Non, lui répondit le prince des apôtres : ici tu nous es tout aussi cher qu'un autre, et tu partageras avec nous toutes les joies du paradis ; mais vois tu, des pauvres paysans comme toi, il nous en arrive tous les jours ; tandis que des riches, il ne nous en vient pas un tous les cinquante ans.

Cette historiette rappelle à l'esprit les paroles de Notre-Seigneur, dans le saint évangile : " Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le ciel, qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. "

ZIGZAG

A la pêche, — ça ne mordait pas du tout !

Un pêcheur mélancolique, assis au bord d'une onde pure, ouvre son carnet et s'amuse à écrire les commandements du pêcheur, en n'employant que la lettre P pour initiale de chaque mot. C'était, paraît-il, plus facile que de prendre ce jour-là la plus petite ailette.

Voici le travail de l'infortuné :

" Pauvre pêcheur persévérant, persiste patiemment pour prendre petits poissons.

" Par précaution, partant pêcher, prends paletot, pardessus, pliant, puis parapluie.

" Par prudence, prends panier pas percé, pour pas perdre petits poissons pêchés pendant période permise par préfet.

" Pour pitance, prends : pain, pâtés, parmesan, pommes, poires, pêches, pruneaux, plus, petit pot parfaite piquette.

" Poches pleines par plusieurs pâtes pectorales pour pituites.

" Pour payer péage, prévoyant passer pont payant, prends plusieurs petites pièces pécuniaires.

" Puis, pars prudemment, pour pêcher, par prairie, perdant pourtant pas pipe pendant parcours.

" Par Paul Percot,

" Pêcheur-Professeur,

" Place Paradis Poissonnière, Paris. "

Pierre, passant — Pêcheur, perd pas pied pour pas pique. plongeon.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

LE DERNIER JOUR DE L'AN

La voilà donc, la voilà morte,
Cette année envolée avec son dernier jour !
Ainsi le temps d'une main forte
Pousse les siècles, les emporte,
Et tout disparaît sans retour.

Tout sur la terre fuit et passe,
Le jour le plus lumineux comme le plus amer
Il s'éteint sans laisser de trace,
Comme la flèche dans l'espace,
Comme le vaisseau sur la mer.

Pourquoi donc car sser encore
Le rêve séduisant d'un trompeur avenir ?
A peine sourit une aurore
Que, déjà la nuit la dévore ;
Qu'est cette vie ? un souvenir ?

Seigneur, si d'un regard rapide.
Je compte tous les jours que j'ai déjà vécus.
Ah ! je trouve mon âme vide ;
Qu'elle cesse d'être aride
Et produise enfin des vertus !

Les Empoisonneurs

XI

DEUX SCÉLÉRATS.

Mais il était en de telles conditions, qu'il lui fallait accumuler crimes sur crimes, sous peine de périr misérablement. Sous le coup de la redoutable nécessité qui pesait sur lui, il résolut de ne marcher qu'avec une circonspection extrême et de mettre en œuvre toutes les ressources de la prudence et de l'habileté dont il était doué. Ainsi, il augmenta les gages de son domestique, afin de se l'attacher tout à fait ; il se proposa de s'occuper activement de sa clientèle, pour donner le change à l'opinion, si jamais elle venait à s'émeouvoir de certains faits.

Ce plan, le docteur était capable de l'exécuter. Médecin renommé déjà, il comprit qu'en se répandant de plus en plus dans le monde, les soupçons l'atteindraient difficilement. Et puis, pour le moment, les plus grands risques devaient être encourus par Marberie, qui s'était chargé de la tâche difficile de faire disparaître Alfred Auricourt. Cependant de temps à autre, une

crainte-traversait l'esprit de Félix : si le concierge venait à manquer son coup, et qu'il fût arrêté, n'avait-il pas à redouter ses aveux ? Il savait que Marberie n'agissait pas par dévouement, mais par calcul, et que l'appétit des richesses, de la fortune, était son seul mobile. Cet homme, par vengeance ou par désespoir, était capable de tous les crimes et de toutes les lâchetés. Ces pensées étaient effrayantes, et le docteur n'y arrêtait son esprit qu'en tremblant. Il se flattait que le vieux scélérat, son complice, saurait réussir et mener à bonne fin ce qu'il avait entrepris. Mais il était loin d'être rassuré. Des trânes et des tortures incessantes : tel est, dès ce monde, le châtement des grands criminels.

X

LE DOCTEUR.

Elisa n'était plus. Ses funérailles eurent lieu à l'église des Missions étrangères, et son corps fut déposé dans un caveau que M. de Garderel avait fait construire au cimetière de Montparnasse, en attendant qu'il put être transporté au château de Champton. La douleur de la comtesse était extrême : Clémence seule avait le secret de consoler un peu sa mère. La pieuse fille, malgré le vif chagrin qu'elle ressentait elle-même, fortifiée par sa foi et la conviction que Dieu avait agréé sa prière, trouvait dans son cœur des paroles de paix qui calmaient les irré-médiabiles tristesses de ses infortunés parents. Dans les premiers jours qui suivirent la mort d'Elisa, M. de Garderel parut écouter avec un certain plaisir les doux accents de Clémence ; il restait volontiers avec elle, et son regard attendri révélait à la jeune fille que son père était sensible aux témoignages de tendresse qu'elle lui prodiguait. Mais bientôt il se mit à fuir sa fille et sa femme ; il se consigna de plus en plus dans son cabinet ; et, un jour, il exprima le désir de devancer l'époque où la famille se rendait à Champton. Il y avait dans l'âme de ce grand coupable de terribles souvenirs, qui ne lui permettaient pas de s'abandonner aux consolations offertes à sa douleur, des remords cuisants qui achevaient d'empoisonner sa vie. Mais là ne devait pas se borner son châtement. Le lendemain du jour où Marberie avait quitté l'hôtel, il y revint, ainsi qu'il l'avait annoncé à Félix de Garderel. Au lieu de s'arrêter à sa loge, le concierge alla droit à l'appartement du comte, frappa, et sans attendre la réponse, il se pré-

sentait à son ancien maître, ou plutôt au complice de ses crimes. Surpris par cette visite brusque et inattendue, M. de Garderel, en apercevant Marberie, tressaillit comme à la vie d'une bête venimeuse.

— Il paraît, dit Marberie, que ma présence n'était guère désirée ici, et que je viens dans un moment inopportun. J'en demande mille pardons à M. le comte, ajouta-t-il, du ton sarcastique qui lui était habituel.

— Vous avez de si singulières façons d'agir, répondit tristement M. de Garderel, qu'il est difficile de savoir sur quel pied l'on doit traiter avec vous.

— Que vous soyez embarrassé vis-à-vis de moi, c'est possible. Mais moi, Paul, je sais à quoi m'en tenir sur votre compte.

— Ne pourrais-je pas en dire autant ? répliqua le comte.

— Je ne le nie pas. Toutefois, vous conviendrez que j'ai été patient, j'ai attendu de longues années, courbé pour ainsi dire à vos pieds, comme un chien. Or, vous savez à quoi m'a mené ce dur servage. Vos belles promesses ne sont point encore exécutées.

— Ces promesses, Marberie, je n'ai pas refusé de les remplir, ni de dégager ma parole.

— Je l'avouerai, si vous y tenez. Vous n'avez rien refusé : pourtant, vous n'avez rien fait. De sorte que je suis en droit de demander aujourd'hui : Qu'ai-je gagné à votre service ? Bientôt je serai vieux, et le moment de la jouissance sera passé ; j'aurai travaillé toute ma vie en pure perte.

— Cependant, Marberie, vous devez me rendre cette justice de reconnaître que vous avez toujours été traité par moi comme un égal, et non comme un serviteur.

— Oui, dans les rares instants que vous dérobiez au monde, aux gens *comme il faut*, aux jouissances, aux plaisirs, vous daigniez parfois descendre jusqu'à votre humble concierge et converser familièrement avec lui. Cela, Paul, ne peut durer plus longtemps. Aussi j'ai tranché la question sans votre avis ; j'ai regardé le pacte qui nous unissait comme rompu, et j'ai reporté sur votre fils le dévouement dont j'ai fait preuve à votre égard. Paul, je viens vous le dire : je quitte votre maison, je suis résolu d'être mon maître à mon tour, et de vivre à ma guise.

— Pourquoi cette résolution subite ? demanda M. de Garderel, qui voyait là une nouvelle complication d'une situation déjà si tendue et si critique.

— Parce que vous savez, Paul, que j'ai livré à

vosre fils le secret de vosre vie, ou plutôt l'un des secrets que nous seuls possédons, celui de la séquestration de vosre père. Je me suis tû sur le second de ces secrets. Or, je vous connais, et je sais que vous ne pardonnez jamais à qui vous a offensé. Comme je ne veux pas être exposé chaque jour à vos trames, à vosre vengeance, je me suis décidé à me séparer de vous. Je tiens toutefois, avant de prendre congé de vous, à ce que vous sachiez que j'aurai l'œil constamment ouvert sur vos démarches, et que vos tentatives de me nuire ne resteront pas impunies.

— Où avez-vous donc dessein de vous établir ? demanda le comte.

— Paul, nous ne sommes plus amis. Eh bien ! dans les circonstances présentes, je ne voudrais pas livrer à l'homme en qui j'aurais le plus de confiance le secret de ma demeure. N'insistez donc pas, ce serait peine perdue.

M. de Garderel baissa la tête.

Au bout d'un instant il se redressa, et dit à Marberie, qui le considérait avec une joie cruelle, dans laquelle perçait toute sa haine :

— Et si je vous offrais de vous abandonner tout ce que vous voudrez réclamer de moi, une partie de mes biens, ce que vous demanderez en un mot ?

— Il est trop tard, répondit Marberie. J'ai maintenant d'autres projets, d'autres engagements, que je ne puis violer, parce que mes intérêts s'y rattachent étroitement.

— Vous êtes donc impitoyable ? s'écria le malheureux comte.

— Impitoyable, oui, comme vous le fûtes à l'égard de vosre père, et dans une autre circonstance que vous savez.

La conversation se termina là. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur l'esprit du concierge, M. de Garderel se tut, et Marberie s'éloigna.

Deux jours après la mort d'Elisa, le docteur Alfred Auricourt vint à l'hôtel du comte de Garderel faire sa visite de condoléance à la famille affligée dont il était devenu l'ami. Il fut reçu avec bonheur par le comte, par sa femme et sa fille. La résignation angélique de Clémence toucha singulièrement le docteur. Alfred avait un cœur loyal. L'ignorance de la religion, les sociétés mondaines l'avaient égaré ; mais la droiture de sa raison, la vue de ces scélératesses auxquelles peuvent être entraînées les âmes libres de tout frein moral, l'avaient fait réfléchir. La paix sereine qui brillait sur le front de Clémence, la douceur, l'amabilité, les hautes vertus de la gracieuse enfant avaient produit une pro-

fonde impression sur l'esprit du jeune homme. Plusieurs fois il avait été à même de mesurer l'intelligence de la fille du comte de Garderel ; il l'avait trouvée éclairée d'une splendide lumière, et toutes ses paroles marquées au coin d'un rare bon-sens.

Un sentiment plus tendre peut-être que cette estime respectueuse pour Clémence, s'était glissé dans l'âme d'Alfred ; mais à l'heure dont nous parlons, il ne s'en était pas encore bien rendu compte. Seulement, il ne se dissimulait pas que le malheur et les rapports qu'il venait d'avoir avec cette famille infortunée, avaient formé, entre elle et lui, des liens puissants d'amitié et de sympathie. Les idées religieuses du docteur Auricourt s'étaient déjà grandement modifiées. L'influence et les exemples de Clémence étaient destinés à rallumer en lui la flamme éteinte des convictions premières de sa jeunesse. Depuis qu'il connaissait Mlle de Garderel, il s'était soigneusement abstenu de toute société désordonnée, et s'était promis de vivre de façon à n'être plus indigne de la jeune fille. Sa visite, au surlendemain des funérailles d'Elisa, ne fut pas longue. Il prit congé de Mme de Garderel, en lui demandant, ainsi qu'à son mari, de revenir quelquefois à l'hôtel.

Ce désir exprimé par le docteur reçut bon accueil. On lui témoigna le plaisir que l'on aurait toujours à le voir.

Le comte sortit du salon pour reconduire le docteur ; mais à peine celui-ci fut-il hors de l'appartement, qu'il pria M. de Garderel de lui accorder un entretien sans témoins. Le comte le conduisit à son cabinet.

Dès qu'Alfred se fut assis :

— Je crois de mon devoir, monsieur le comte, commença-t-il aussitôt, de revenir sur des faits qui, sans doute, vont renouveler de légitimes douleurs ; mais ma conscience me prescrit impérieusement de vous prémunir contre de nouveaux malheurs. Elisa, votre malheureuse enfant, a été empoisonnée, vous le savez ; n'avez-vous aucun soupçon sur l'auteur du crime ? N'avez-vous jamais cherché à le connaître ?

— Dans quel but, docteur, m'adressez-vous cette question ? demanda M. de Garderel, d'une voix profondément triste.

— Parce que, peut-être, pourrais-je diriger vos investigations et jeter quelque lumière sur cet horrible drame...

— Malheureusement, docteur, ce drame n'a plus de mystère pour moi... le coupable, je le connais.

Alfred, étonné et à moitié incrédule, reprit :

—En ce cas, M. le comte, vous comprenez sans peine combien vous devez veiller sur votre maison, et en particulier sur Mlle Clémence de Garderel, votre seconde fille.

—C'est là, monsieur, croyez-le bien, l'une de mes plus vives préoccupations, Mais, dites-moi, franchement, sur qui portent vos soupçons.

—Je n'ose, M. le comte, en vérité. Je craindrais d'achever de briser votre cœur, déjà si cruellement éprouvé.

—Parlez, docteur, je vous prie. J'ai tant souffert, qu'une douleur nouvelle nésera qu'une goutte de plus dans un océan de tribulations.

—Si j'allais nommer quelqu'un qui vous touchât de près ? repartit Alfred, en fixant son regard sur M. de Garderel.

—Cela n'aurait aucun motif de me surprendre.

—Quoi, sauriez-vous réellement que, dans votre maison.....

—Oui, docteur, interrompit le comte, dans ma maison il s'est rencontré un empoisonneur ; et cet empoisonneur, c'est..... mon propre fils !

Le docteur fut saisi de la violence et du désespoir avec lesquels M. de Garderel prononça ces paroles.

—En effet, dit Alfred, c'est bien là ce que j'avais deviné.

—Mais, dites-moi, docteur, comment êtes-vous arrivé à cette découverte ?

—J'ai connu votre fils sur les bancs de l'École de médecine.....

—Et vous avez jugé dès lors qu'il y avait en lui l'étoffe d'un scélérat.

—Non ; à cette époque et jusqu'à ces derniers temps, Félix et moi nous étions liés d'une étroite amitié. Il y a peu de mois encore, nous nous voyions familièrement ; il m'invitait à être témoin de ses travaux les plus intimes et m'introduisit plus d'une fois dans un cabinet où il avait réuni tous les poisons les plus actifs. Dans ce laboratoire, il s'appliquait à combiner diverses substances vénéneuses, il voulait arriver, disait-il, à découvrir un moyen sûr de reconnaître la présence du poison dans le corps humain, de quelque manière subtile qu'il y eût été introduit. Cette ardeur dans une pareille science me fit peur. Il s'en aperçut : nos relations se refroidirent, et, lorsque je fus appelé à donner mes soins à votre malheureuse enfant, tout était rompu entre Félix et moi.

—Dès que j'eus vu Elisa, et constaté la présence du poison, un doute que je ne pus chasser et qui se transforma en certitude lorsque

j'eus été mis en présence de Félix, s'empara de mon esprit. Aujourd'hui, indépendamment de votre témoignage, j'affirmerais envers et contre tous que votre fille a été empoisonnée par son frère. Dans quel hut ce crime a-t-il été commis ? Je n'ai pas cherché à m'en rendre compte. Cependant, je soupçonne que ce n'est qu'un début, et que le misérable, s'il le peut jamais, s'attaquera à sa plus jeune sœur ; il n'y a plus que cette existence et la vôtre, M. le comte, qui s'interposent entre lui et la fortune. Or, Félix est dévoré d'ambition, il aspire avec ardeur à la richesse."

—Je vous remercie, docteur, dit M. de Garderel, d'une voix lente et basse, de l'intérêt que vous nous portez. Nous sommes bien malheureux !

Alfred chercha à consoler le comte ; ses efforts furent inutiles. Au contraire, chacune des paroles du docteur semblait remuer au fond du cœur de cet homme des souvenirs terribles. Son exaltation et son désespoir devinrent tellement effrayants, qu'Alfred jugea qu'il était temps de se retirer. Il regagna sa maison, pensif et triste lui-même de ce qu'il venait de voir et d'entendre. Une seule pensée souriait dans son âme : celle de Clémence. C'était un rayon de soleil pénétrant de sombres nuages.

(A continuer.)

Chronique locale

—Le Comité de Régie de l'Union St-Joseph, réuni en assemblée extraordinaire le jour des Rois, pendant la veillée, s'est occupé cette fois de choses étrangères à notre association. Il s'agissait d'une récréation *en famille*, à l'occasion du nouvel an et du mariage aujourd'hui accompli—de M. J. H. Morin, notre dévoué assistant-secrétaire-archiviste. La séance, à dessin, fut prolongée fort avant dans la nuit, bien que conduite avec calme et sans discussion. Les divers amusements organisés pour la circonstance n'ont pas fait défaut et ont procuré à nos collaborateurs un délassement à la fois convenable et des plus attrayants. Cette fête d'amis vrais et sincères, prouve combien sont intimes les liens qui nous unissent. Après avoir souhaité au digne confrère qui était l'objet, en partie, de la réunion, bonheur et prospérité, il a fallu se séparer avec regret surtout. Ce que les assistants-secrétaires-archivistes ne se marient pas

plus souvent. Inutile de dire que le *roi* du jour n'a pas caché sa satisfaction des amitiés et autres attentions dont il a été l'objet en cette circonstance.

—Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Alphonse Lusignan, employé du Revenu de l'Intérieur à Ottawa. M. Lusignan avait fait son cours d'études au Séminaire de St-Hyacinthe. Nos condoiéances à sa famille.

—M. J. Nault, registrateur a reçu vendredi matin les brefs d'élection pour le comté de St-Hyacinthe.

—La maison Séguin & Lalime, manufacturiers de chaussures en cette ville a, cette année, comme par le passé d'ailleurs, généreusement fait les étrennes à tous ses employés. Ces derniers, de leur côté, se montrent généralement très-sensibles à une aussi délicate attention de la part des patrons comme aux autres bons et affectueux rapports qu'ils ne cessent de cultiver à leur égard.

—A l'occasion du nouvel an, les cordonniers-monteurs à l'emplo. de MM. Séguin & Lalime, ont fait cadeau à leur contre-maitre—M. Albert Manny—d'une magnifique horloge. Une adresse exprimant les vœux et autres souhaits de bonne année lui fut aussi présenté au nom de tous par M. Frs. Decelles.

—Les électeurs municipaux du quartier No 3 ont offert la candidature à M. Lalime de la maison Séguin et Lalime. Vu ses occupations, M. Lalime n'a pas cru devoir accepter. M. le Dr E. St-Jacques a accepté la candidature dans le quartier No 4 et M. Nault dans le quartier No 2. M. le maire Dessaulles a aussi accepté la candidature à la mairie.

—La veille du jour de l'an, les hommes du corps de police sont allés saluer leur chef, M. Benoit et lui ont présenté une belle adresse accompagnée de cadeaux.

—Un télégramme reçu mardi dernier annonce l'heureuse arrivée à Gervais, Orégon, des Révérendes Sœurs Missionnaires du Précieux-Sang, après un voyage des plus favorables, de sept jours en chemin de fer et en bateau.

—A l'examen d'un cours méthodiste, présidé par quatre professeurs grincheux, l'un d'eux apostrophe ainsi le récipiendaire.

—Voyons, malheureux, vous êtes donc incapable de nous citer un seule texte de la bible ?

—Si fait dit le patient, je me souviens bien, de celui de l'apocalypse, qui porte ceci : " Et je levai les yeux, et je vis devant moi quatre grosses bêtes... "

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnuelo et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Taillieurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laflamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormisdas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " " "

Iréné Choquette, " " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladi et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladi, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marche.
L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
Nazaire Arcand, rue Concorde.
Napoléon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dussault, rue Mondor.

Theis, cafés

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamoureux.
Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
Napoléon Soly, do.
Denis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Bernier, do.
Magloire Gaboury, do.
William Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

Eug. Lamarché, Place du Marché.
Léonard Beardry, " " "

Fournisseur pierre et chaux
Bruno Lamontagne, La Carrière.

Marchandises sèches**N. G. LEDUC & Cie**

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Plûches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Corvissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies
d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il
compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 - Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

Entrepreneurs

de Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.**

H. N. BERNIER

Poscur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINTE-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

*(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)***MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.**

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux, a. Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meublés et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur.

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**S. BOURGEOIS**

Magasin General

*Rue St Antoine, Place du marché***ST-HYACINTHE.***Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.*

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrés de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINEEst le meilleur remède connu pour la
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPÔT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr. J. H. L. ST-CERMAIN.

" L'ECHO "*Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe***JOURNAL HEBDOMADAIRE**Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBrore, imprimeur-éditeur, en la cité de
St-Hyacinthe, No. 60 rue Cascades.